

SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

Empoisonnement de l'étang de But



INAUGURATION DE L'ÉTANG PISCICOLE
Vendredi 27 AVRIL 2018

www.patrimoines.ain.fr



UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE DANS L'AIN



L'Étang de But a été labellisé espace naturel sensible (ENS) en juillet 2014 par le Département de l'Ain. Il intègre un réseau qui compte à ce jour 37 sites ENS représentant au total plus de 10 000 hectares de milieux très diversifiés (tourbières, étangs, lacs, prairies humides, cours d'eau, dunes de sable, espaces boisés, prairies d'alpage, prairies bocagères, grottes, sites géologiques...).

Un ENS est un site reconnu à l'échelle départementale pour sa richesse écologique (faune, flore et/ou habitats), géologique et/ou paysagère. Il a vocation à être géré, valorisé et ouvert au public dans des conditions propres à chaque site.

Des animations sont régulièrement mises en œuvre sur les sites ENS pour faire découvrir au public les richesses naturelles de l'Ain.

L'ÉTANG DE BUT, UN PETIT JOYAU NATUREL D'ORIGINE HUMAINE

Au sud de la plaine de la Bresse, plusieurs étangs subsistent, à l'instar de ceux de la Dombes toute proche. Parmi eux, l'étang de But, sur la Commune de Saint-Etienne-du-Bois, est sans doute l'un des plus remarquables. Couvert de tapis de nénuphars blancs et serti d'un écrin de forêt qui se teinte de belles couleurs à l'automne, il offre des paysages de nature variés, à admirer au fil des saisons.

A composante principalement argileuse, le sol bressan est assez imperméable, d'où les nombreuses zones humides présentes dans les creux du relief.

L'étang de But et les milieux marécageux qui le bordent jouent un **rôle important dans la gestion de la ressource en eau**. En stockant puis en restituant progressivement l'eau comme des éponges, ils régulent les écoulements.

Le site de But abrite une nature exceptionnelle, des espèces remarquables et exigeantes. Protégée en France, la **libellule Leucorrhine à gros thorax** est la véritable star du site. L'étang de But est le seul site de Bresse où sa reproduction est avérée. La **fougère Osmonde royale** ou encore la **laiche de Bohème** sont également présentes sur le site, cette dernière ne se développant que lorsque l'étang est asséché.

La Commune de Saint-Etienne-du-Bois exploite les bois communaux autour de l'étang et continue de valoriser économiquement ces ressources. Le site est également apprécié des promeneurs qui viennent se détendre près de l'étang et découvrir ses curiosités naturelles.

UNE GESTION CONCERTÉE DU SITE

Pour conserver les milieux naturels et en tant que mesure compensatoire de la construction de l'autoroute A39, cet étang a été préservé. Il appartient aujourd'hui à la Commune de Saint-Etienne-du-Bois. Espace naturel sensible départemental, sa gestion est confiée au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes.

Un comité de site, animé par le Département de l'Ain, se réunit annuellement pour suivre et valider les actions menées sur l'étang de But et les milieux naturels à proximité. Ces actions sont formalisées à travers un plan de gestion décennal, mis en œuvre sur la période 2013-2022.

Il vise trois grands objectifs :

- Améliorer la qualité écologique de l'étang (actions de vidange de l'étang, restauration et création de mares, restauration de la digue, entretien de la végétation...),
- Concilier production de bois et gestion écologique (conversion des boisements en futaie irrégulière, validation du document de gestion des boisements publics...),
- Sensibiliser et informer le public (organisation de sorties nature pour le grand public et les scolaires, information et sensibilisation des habitants...).

Ces actions sont réalisées avec le soutien financier du Département de l'Ain, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, avec l'appui technique d'autres partenaires (Office national des Forêts, Société de pêche Le Sevron, Maison de pays en Bresse...).

VENDREDI 27 AVRIL 2018 : INAUGURATION DE L'ÉTANG PISCICOLE

Traditionnellement, les étangs piscicoles sont vidangés annuellement et font l'objet d'un assec tous les 4 ans. Ces deux actions régulières et complémentaires sont nécessaires à la préservation de la biodiversité et pour assurer le fonctionnement normal de l'étang. Or la dernière vidange de l'étang de But avec un assec prolongé (c'est-à-dire sans remise en eau pendant un an) datait de 1994. En 1999, une vidange suivie d'un assec court (entre novembre et janvier) avaient été réalisés.

Les études réalisées ces dernières années sur la qualité de l'eau et leur eutrophisation du milieu montraient une forte dégradation de l'étang et la nécessité d'intervenir. L'étang a donc été mis en assec en septembre 2016 après une pêche qui a permis de valoriser des poissons parmi lesquels de très nombreux brochets.

Après une année d'assec pour améliorer la qualité des eaux, réduire les sédiments et favoriser la biodiversité, l'étang a été remis en eau à l'automne 2017. Aujourd'hui bien rempli, il peut à nouveau accueillir toute la faune aquatique. Un empoissonnement a été réalisé le 27 avril 2018 à raison de 50 kg par hectare. Les poissons choisis sont notamment la carpe et le brochet. Il s'agit d'un élevage extensif pour garantir les qualités écologiques et paysagères du site. La pêche de l'étang sera programmée tous les 3 ans à partir de 2020.

Conscient des nombreuses richesses de son territoire, le Département de l'Ain porte une politique ambitieuse de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles (ENS). C'est un réseau important de sites préservés et valorisés qui s'est créé à l'échelle départementale, et notamment dans la nouvelle Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Hormis l'étang de But, la forêt de Seillon a été labellisée en ENS en 2017 pour créer un espace pédagogique forestier en partenariat avec l'ONF. La grotte et la reculée de Corveissiat sont également labellisées tout comme le vallon des Faux et sa cascade de la Vallière à Ceyzériat, l'étang de Bizadan à Cras-sur-Reyssouze ou encore l'étang et marais Paccauds, également gérés par le CEN à Vescours .

Véronique Baude
Vice-présidente du Département de l'Ain chargée du tourisme,
du développement durable, de l'environnement et du patrimoine naturel

La labellisation ENS de l'étang de But a permis de retrouver un cycle normal de gestion de l'étang (non vidangé depuis 20 ans) et de ses abords, en conciliant protection de l'environnement, économies piscicole et forestière, mais aussi pédagogie envers les jeunes générations.

Alain Chapuis
Maire de Saint-Etienne-du-Bois et Conseiller départemental